Image not found or type unknown

CDD et maladie professionnelle

Par **Sammy77**, le **27/04/2019** à **16:56**

Bonjour,

J'ai travaillé dans une grande société d'automobile,j'avais un contrat de 12mois.au bout de 12mois pas de cdi car mon chef m'aimais pas,pourtant aucun retard ni absence ou faute graves.
jai fait les poste les plus dur,jai patienté sur le harcelement psychologique ,sur la douleur de mon poignet et mes main dus au geste répétitive exercé.
Au bout de 12 mois pas d'embauche mais un renouvellements de 6 mois car manqué du personnelle.
j1 mois apres mon médecin m'a mis en arrêt maladie a cause de ma tendinite.

Mon contrat s'est terminer le 30 Mai 2018.
Ma société a mis fin à mon contrat car jai fais la période maximal légal en CDD (18 mois)
Par la suite J'ai fais un dossier de maladies professionnelles a la CPAM qui a été reconnue quelque mois plus tard.
La CPAM ma pas payer toutes mes indemnité depuis mon 1er arrêt maladie car mon employeur soit lui envoi pas les attestations de salarire soit il le fais en retard.
Mes question sont:
- Es que c'est normal que j'ai pas obtenu de CDI en sachant que jai fais aucune faute?
-Es que je peu engagé quelque chose concernant mon chef qui m'a harcelé psychologiquement puis a la fin ma jeté sans CDI
-Es que c'est normal que jusk'a maintenant j'ai pas touchée toutes mes indemnité depuis plusieurs mois de la part de la CPAM
-Es que c'est normal que je continue à recevoir des fiche de paye de ma société alors que mon contrat s'est terminé.
J'ai bien reçu mon solde de tous compte par courrier mais il n'est pas signer.

Cordialement!

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés